



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 17 juin 2026  
à 12 h 45**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le mercredi 17 juin 2026, à 12 h 45.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

**10.03** Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

## **40 – Réglementation**

**40.01** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule.

**40.02** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459043

Adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule.

**40.03** Règlement - Avis de motion

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule

**40.04** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265459044

Adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance extraordinaire.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Diane BIBEAU  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Montréal, le mardi 16 juin 2026



**Dossier # : 1265459043**

|                                           |                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule. |

D'adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-06-15 14:58

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1265459043**

|                                           |                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule. |

## CONTENU

### CONTEXTE

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, deux modifications réglementaires ont été élaborées afin de permettre aux policiers du poste de quartier 13 d'émettre des constats d'infraction discrétionnaires en cas de bruit excessif provenant de véhicules. Des modifications similaires ont été adoptées par d'autres arrondissements à l'automne 2025.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 est modifié par :

- l'ajout, à la section III « dispositions relatives au bruit » du chapitre III, d'une sous-section « bruits émis par un véhicule », laquelle précise les bruits prohibés, notamment ceux liés au claquement, au moteur, à une sirène, à la radio, au crissement des pneus, au système d'échappement et au transport de ferraille;
- l'ajout, au chapitre VI « Dispositions pénales », d'un article prévoyant des pénalités spécifiques pour les infractions liées aux bruits émis par un véhicule.

### JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement LAS-0137-3, puisque celui-ci permettra une plus grande marge de manœuvre au Service de police pour l'encadrement des nuisances et favorisera ainsi le bien-être de la population.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTREAL 2030

Planification stratégique 26-30 : Axe d'intervention 3.3 « Favoriser la sécurité et le bien-être

de la population »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement : 17 juin 2026
2. Adoption du règlement : 6 juillet 2026
3. Entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilyne BEAUDOIN  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-06-11



**Dossier # : 1265459043**

|                                           |                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule. |

D'adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-06-15 14:58

**Signataire :** Steve BARKLEY

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1265459043**

|                                           |                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro LAS-0137-3 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 dans le but de régir les bruits émis par un véhicule. |

## CONTENU

### CONTEXTE

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, deux modifications réglementaires ont été élaborées afin de permettre aux policiers du poste de quartier 13 d'émettre des constats d'infraction discrétionnaires en cas de bruit excessif provenant de véhicules. Des modifications similaires ont été adoptées par d'autres arrondissements à l'automne 2025.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le Règlement concernant les nuisances numéro LAS-0137 est modifié par :

- l'ajout, à la section III « dispositions relatives au bruit » du chapitre III, d'une sous-section « bruits émis par un véhicule », laquelle précise les bruits prohibés, notamment ceux liés au claquement, au moteur, à une sirène, à la radio, au crissement des pneus, au système d'échappement et au transport de ferraille;
- l'ajout, au chapitre VI « Dispositions pénales », d'un article prévoyant des pénalités spécifiques pour les infractions liées aux bruits émis par un véhicule.

### JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement LAS-0137-3, puisque celui-ci permettra une plus grande marge de manœuvre au Service de police pour l'encadrement des nuisances et favorisera ainsi le bien-être de la population.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTREAL 2030

Planification stratégique 26-30 : Axe d'intervention 3.3 « Favoriser la sécurité et le bien-être



de la population »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement : 17 juin 2026
2. Adoption du règlement : 6 juillet 2026
3. Entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilyne BEAUDOIN  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-06-11



**Dossier # : 1265459044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule. |

D'adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-06-15 14:54

**Signataire :** Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1265459044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule. |

## CONTENU

### CONTEXTE

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, deux modifications réglementaires ont été élaborées afin de permettre aux policiers du poste de quartier 13 d'émettre des constats d'infraction discrétionnaires en cas de bruit excessif provenant de véhicules. Des modifications similaires ont été adoptées par d'autres arrondissements à l'automne 2025.

Le projet de règlement LAS-0137-3 propose ainsi l'ajout de dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule, incluant notamment ceux provenant d'un appareil radio ainsi que les bruits de ferraille. Afin d'éviter tout dédoublement, deux articles du règlement 2030 portant sur les mêmes objets sont abrogés.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 est modifié par l'abrogation des articles 289 « Bruit de radio » et 290 « Bruit de ferrailles ».

### JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2030-LAS-66, puisque celui-ci permettra d'éviter les doublons entre les règlements.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement : 17 juin 2026
2. Adoption du règlement : 6 juillet 2026
3. Entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilyne BEAUDOIN  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-06-11

**Dossier # : 1265459044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule. |

D'adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule.

**Signé par** Steve BARKLEY **Le** 2026-06-15 14:54**Signataire :**

Steve BARKLEY

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Direction

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1265459044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le projet de règlement numéro 2030-LAS-66 modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030, de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule. |

## CONTENU

### CONTEXTE

À la demande du Service de police de la Ville de Montréal, deux modifications réglementaires ont été élaborées afin de permettre aux policiers du poste de quartier 13 d'émettre des constats d'infraction discrétionnaires en cas de bruit excessif provenant de véhicules. Des modifications similaires ont été adoptées par d'autres arrondissements à l'automne 2025.

Le projet de règlement LAS-0137-3 propose ainsi l'ajout de dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule, incluant notamment ceux provenant d'un appareil radio ainsi que les bruits de ferraille. Afin d'éviter tout dédoublement, deux articles du règlement 2030 portant sur les mêmes objets sont abrogés.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 est modifié par l'abrogation des articles 289 « Bruit de radio » et 290 « Bruit de ferrailles ».

### JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du projet de règlement 2030-LAS-66, puisque celui-ci permettra d'éviter les doublons entre les règlements.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### MONTREAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement : 17 juin 2026
2. Adoption du règlement : 6 juillet 2026
3. Entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marilyne BEAUDOIN  
conseiller(-ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pascal LAVOIE  
Directeur

Le : 2026-06-11